SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
05 FÉVRIER 2013 À 19H00

ORDRE DU JOUR

1.1 Ouverture de la séance;

1.2 Adoption de l'ordre du jour;

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Constatation par les membres du conseil municipal de l'avis de convocation;

2.2 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement tenue le 21 janvier 2013 relativement au règlement d'emprunt numéro 628 ;

2.3 Modification du règlement numéro 628 décrétant des travaux de construction d'un centre récréatif et communautaire et autorisant un emprunt de 2 915 000 $ à cette fin ;

3. SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

3.1 Aucun

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.1 Octroi de contrat - achat de camion Ford F-350 2009;

4.2 Rejet des soumissions - pour l'achat d'un camion six (6) roues à benne basculante usagé;

5. SERVICE DE SÉCURITÉ ET INCENDIE

5.1 Aucun

6. SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

6.1 Aucun

7. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

7.1 Aucun

8. PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions

Toute personne qui désire poser une question devra :
a. s'identifier au préalable;
b. s'adresser au Maire;
c. ne poser que deux (2) questions;
d.s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq (5) minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire en tant que président du Conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du Conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

8.1.1 Période de questions;

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE